Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

Période du temps des fêtes
Transport – moyen

Pour répondre à la forte hausse des volumes de courrier en période de pointe du temps des fêtes, nous avons reconduit une entente avec l'employeur pour la création d'affectation de relèves spéciales temps plein (entre 10 et 15).

L'offre sera faite en priorité aux employé(e)s réguliers temps partiel aux camions moyens, par ancienneté.

Ensuite, si besoin il y a, l'offre sera faite aux employé(e)s régulier(ère)s plein temps et temps partiel du groupe 1 et 2 dans les bureaux d'OLL et de l'établissement Léo-Blanchette qui détiennent un permis de conduire classe 3 valide, par ancienneté. Elles et ils devront également fournir leur dossier de conduite satisfaisant aux exigences de l'employeur, réussir la formation et le test donné par sécurité routière.

Ces affectations seront en place du 14 novembre 2021 au 12 février 2022.

Les horaires de travail seront soit de 04h 00 à 12h 00 ou de 11h 00 à 19h 00 du lundi au vendredi.

Les personnes qui deviendront des relèves spéciales seront appelées à effectuer les mêmes tâches qu'une relève régulière.

Une fois les horaires établis, l'employeur ne déplacera pas les travailleurs et travailleuses d'horaire d'affectation pour le reste de la durée de l'entente.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter au 514-593-3953, poste 232.

Joyeuses fêtes à toutes et à tous

Stéphane Roy
2e vice-président
STTP- Section locale de Montréal
SR/mhg sepb-574

Montréal, le 15 novembre 2021/217